



Renforcement de l'approvisionnement en aliments concentrés d'origine suisse

Rapport du groupe de travail Fourrage

Septembre 2011



Résumé

Environ 90 % du fourrage distribué aux animaux de rente en Suisse sont de production suisse. La plus grande partie de ce fourrage, soit plus de 80 %, est constituée de fourrage grossier (notamment herbe, foin, ensilage), les 20 % restants sont composés d'aliments concentrés. Au cours des 20 dernières années, la consommation de concentrés en Suisse est restée relativement stable. La quantité totale de concentrés distribués au bétail et la part de concentrés par rapport à l'affouragement total sont restées à un niveau comparable.

Pourtant, les importations d'aliments concentrés ont fortement progressé et presque doublé depuis 1990. La moitié des aliments concentrés est aujourd'hui importée. Cela est dû au fort recul de la production de céréales fourragères en Suisse. La réforme de la politique agricole lancée au début des années 1990 a fait baisser de moitié les prix des céréales fourragères. Dans le même temps, le versement des paiements directs a conduit à une extensification de la production végétale. Au cours des deux dernières décennies, on a assisté à la disparition de plus de 40 000 ha, soit environ 40 % de la surface de céréales fourragères. Ce manque de céréales fourragères a dû être compensé par les importations. L'interdiction des farines animales dans l'alimentation du bétail qui a suivi la crise de l'ESB a encore accru les tonnages importés. L'interdiction entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2011 d'utiliser les déchets de cuisine comme nourriture pour les animaux va encore accentuer le problème. Ces deux interdictions ont provoqué ou provoquent une perte d'aliments concentrés correspondant à une surface cultivée de 40 000 à 50 000 ha.

Dans le contexte d'une agriculture durable, la hausse des importations d'aliments concentrés suscite de plus en plus de controverses. D'autant qu'une dépendance de plus en plus étroite des importations est problématique du point de vue d'un approvisionnement fourrager quantitatif et qualitatif. Voilà pourquoi l'un des objectifs de l'agriculture suisse est de renforcer son approvisionnement avec des aliments concentrés produits en Suisse. Le besoin d'aliments concentrés dépend en premier lieu de la demande de denrées alimentaires d'origine animale. Au vu de différents facteurs, on peut estimer que la consommation de produits d'origine animale en Suisse baissera à peine dans les années à venir. Il faut donc s'attacher à maintenir le cheptel au niveau actuel pour éviter d'avoir à importer plus de produits d'origine animale. En même temps, il faut également viser à stabiliser l'utilisation d'aliments concentrés au niveau actuel.

L'USP a l'intention, à l'horizon 2020, de développer à nouveau la production indigène d'aliments concentrés. En d'autres termes, elle veut accroître la superficie des terres vouées à la production de céréales fourragères d'environ 25 000 ha, soit 30 %, et celle consacrées à la production de protéines végétales de 15 000 ha. Par ailleurs, une partie des protéines animales existantes devrait être réutilisée dans la filière alimentaire. La réalisation de l'objectif fixé permettrait d'augmenter de 15 % le taux d'autosuffisance en aliments concentrés et de le faire passer à environ 65 %.

Pour réaliser ces objectifs, il est nécessaire de prendre toute une série de mesures, principalement dans les domaines suivants :

- *Politique agricole / aménagement du territoire.* La culture de céréales et de protéagineux fourragers doit être encouragée par le versement de paiements directs ciblés. Les incitations à l'extensification des grandes cultures et cultures fourragères sont à réduire modérément. Cela aura pour effet d'augmenter l'intérêt économique de la culture des céréales et protéagineux fourragers. Les surfaces agricoles utiles, en particulier les grandes cultures, doivent être mieux protégées dans le cadre de l'aménagement du territoire. Les surfaces sont un élément fondamental de la production de fourrage et de denrées alimentaires.
- *Recherche / sélection.* La recherche et la sélection doivent être renforcées en matière de culture de céréales fourragères, de plantes protéagineuses et aussi de fourrage grossier. Il faut également développer la recherche et la sélection appliquées aux animaux de rente en matière de valorisation et de composition des fourrages.
- *Utilisation des ressources.* L'affouragement des porcs et des volailles avec des protéines animales doit être à nouveau autorisé à condition que soit respectée une stricte séparation des espèces. Il faut pour cela que les conditions suivantes soient réunies : flux de marchandises propres, tests rapides et accord des consommateurs.
- *Mesures sectorielles.* Les acteurs de la branche doivent s'efforcer dans la mesure de leurs possibilités de créer des conditions-cadres plus attrayantes pour la culture des céréales et protéagineux fourragers.

Sommaire

1.	Introduction.....	4
1.1.	Mission	4
1.2.	Composition du groupe de travail.....	4
1.3.	Marche à suivre	4
2.	Contexte	5
2.1.	Définition des aliments concentrés.....	5
2.2.	Approvisionnement en aliments concentrés	5
2.3.	Évolution des surfaces cultivées	10
2.4.	Évolution des facteurs d'importance.....	11
2.5.	Résumé	13
3.	Objectif : approvisionnement en aliments fourragers	14
3.1.	Consommation et production d'aliments d'origine animale.....	14
3.2.	Objectif de production céréales et protéines fourragères en Suisse	15
4.	Mesures de renforcement de l'approvisionnement.....	17
4.1.	Mesures en vue d'une augmentation de l'offre.....	17
4.2.	Mesures de réduction de la consommation	19
5.	Mise en œuvre des mesures	20
6.	Résumé et conclusions.....	20

Renforcement de l'approvisionnement en aliments concentrés suisses

1. Introduction

L'augmentation des importations d'aliments concentrés destinés à l'affouragement des animaux de rente est un sujet faisant de plus en plus débat, en politique comme dans la société. D'un côté, on déplore les conséquences écologiques, et de l'autre, on remet en cause la légitimité d'une production suisse dépendant de fourrages étrangers. Dans ce contexte, le comité de l'USP a décidé, lors de sa séance du 19 janvier 2011, de créer un groupe de travail et l'a chargé d'élaborer des propositions visant à encourager la culture de céréales et protéagineux fourragers indigènes.

1.1. *Mission*

Le groupe de travail a pour mission de présenter au comité un rapport comportant les points suivants :

- (1) Présentation et appréciation de la situation présente et de l'évolution de la production et de l'approvisionnement en céréales et en protéagineux fourragers. Il s'agit à cet égard de présenter les facteurs influant sur la production et l'approvisionnement.
- (2) Définition d'un objectif à moyen terme de culture en Suisse de céréales et protéagineux fourragers.
- (3) Élaboration de mesures concrètes visant à renforcer l'approvisionnement en céréales et protéagineux fourragers indigènes.
- (4) Élaboration de recommandations indiquant comment et dans quels délais mettre en œuvre les mesures figurant en (3).

1.2. *Composition du groupe de travail*

Le groupe de travail comprend les personnes suivantes (par ordre alphabétique) :

- Felix Grob, directeur de Suisseporcs
- Jean Ulmann, président de Gallo Suisse
- Kurt Nüesch, directeur adjoint de la Fédération des Producteurs Suisses de Lait
- Martin Rufer, chef du département PME USP (Vorsitz)
- Nadine Degen, cheffe de la division Production végétale USP
- Peter Röthlisberger, président de l'ASPV
- Pierre-Yves Perrin, directeur de la FSPC
- Rudolf Marti, directeur Association suisse des fabricants d'aliments fourragers
- Thomas Jäggi, Production animale USP

1.3. *Marche à suivre*

Le groupe de travail a traité le sujet en trois séances.

Le rapport a été approuvé par la direction, le comité et la chambre d'agriculture de l'USP.

2. Contexte

Le présent chapitre présente quelques éléments de base importants relatifs à l'approvisionnement de la Suisse en aliments fourragers. Il montre à l'appui de données statistiques la situation de l'approvisionnement en aliments fourragers et son évolution au cours des années passées. Il indique aussi les facteurs influant sur l'approvisionnement en aliments fourragers. L'exposé du contexte doit constituer une base pour la définition de mesure de renforcement de l'approvisionnement de la Suisse en aliments fourragers.

2.1. Définition des aliments concentrés

Il n'existe pas, au niveau international, de définition de la notion d'« aliments concentrés ». Souvent l'aliment concentré est défini sur la base d'une teneur énergétique minimale par unité de matière sèche.

Dans le présent rapport, les aliments concentrés sont classés dans la catégorie des supports énergétiques et protéiques entrant dans la fabrication d'aliments composés pour animaux. Entrent dans cette catégorie les céréales fourragères, d'autres grains et semences, les légumineuses, les issues de meunerie et d'huilerie, les bouchons d'herbe, la dextrose, la mélasse, le gluten et les protéines de pomme de terre, la levure fourragère, la farine de viande et d'os, les graisses et huiles. Les fourrages grossiers et humides : drêches, marc, tubercules, betteraves, pulpe, lait et sous-produits laitiers, etc. ne sont pas considérés comme des aliments concentrés.

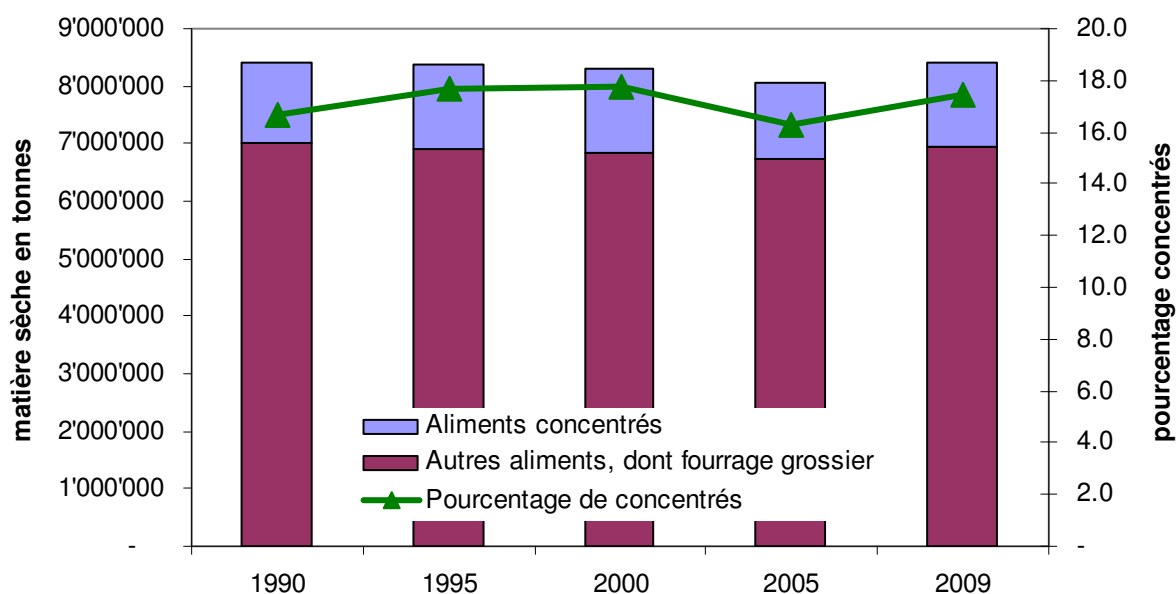
Les données proviennent des bilans fourragers 1990-2009 de la division statistiques de l'USP. Les chiffres de l'année 2009 sont encore provisoires.

2.2. Approvisionnement en aliments concentrés

La garde d'animaux de rente tient une place importante dans l'agriculture suisse. Sur près de 60 000 exploitations agricoles, quelque 50 000 détiennent des animaux de rente. La garde d'animaux de rente est très répandue, d'où la forte demande d'aliments pour animaux.

En 2009, la Suisse disposait de 8,4 millions de tonnes d'aliments fourragers (base : matière sèche). La figure 1 montre l'évolution du volume d'aliments utilisés, concentrés et autres aliments fourragers (notamment les fourrages grossiers), en Suisse depuis 1990.

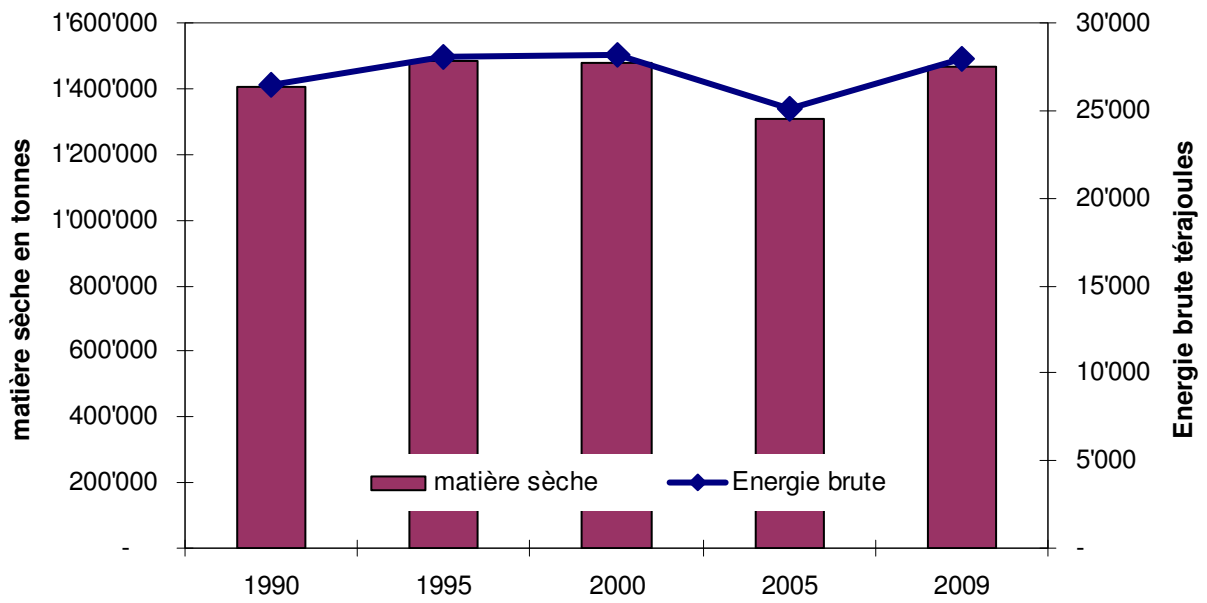
Figure 1 : Évolution des volumes d'aliments fourragers utilisés en Suisse [Source : USP]



La quantité totale d'aliments fourragers utilisés et les parts d'aliments concentrés et de fourrages grossiers sont restées relativement stables au cours des 20 dernières années.

Avec 17 % environ, la part d'aliments concentrés par rapport à la consommation totale de fourrage est stable. Il n'y a donc pas eu de glissement général des fourrages grossiers vers les aliments concentrés. Ces chiffres attestent que la Suisse est un véritable pays producteur de fourrage grossier.

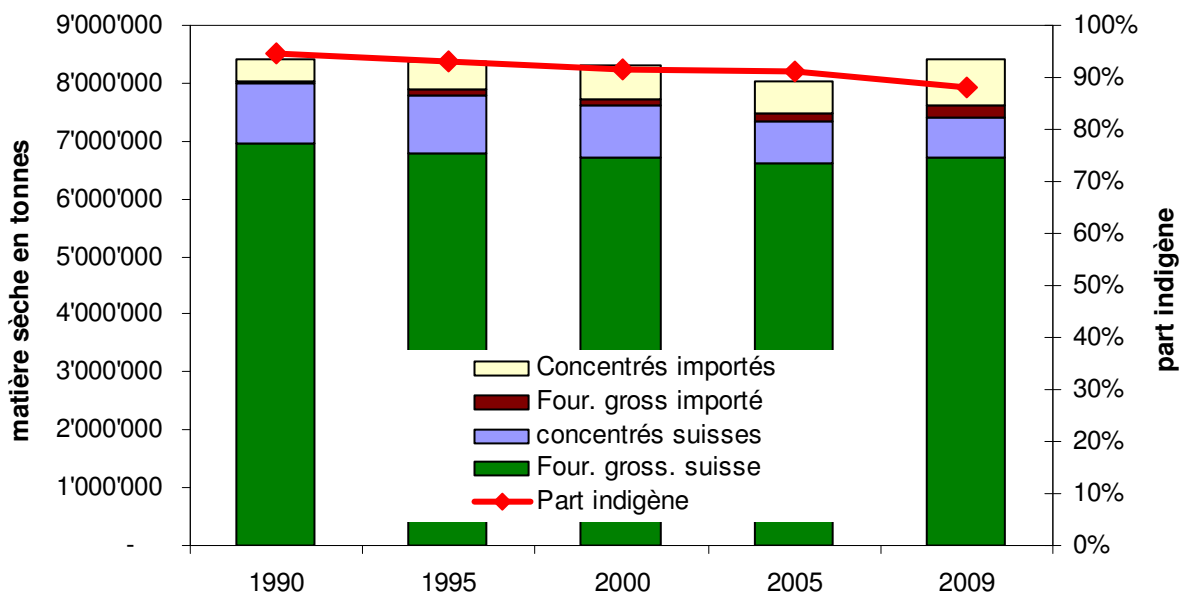
Figure 2 : Évolution des volumes d'aliments concentrés utilisés en Suisse [Source : USP]



La Figure 2 confirme que le volume d'aliments concentrés utilisés en Suisse depuis 20 ans est stable. Il y a certes des variations entre les différentes années, mais dans l'ensemble, l'utilisation d'aliments concentrés, tant en quantités qu'en énergie brute, n'a pas augmenté.

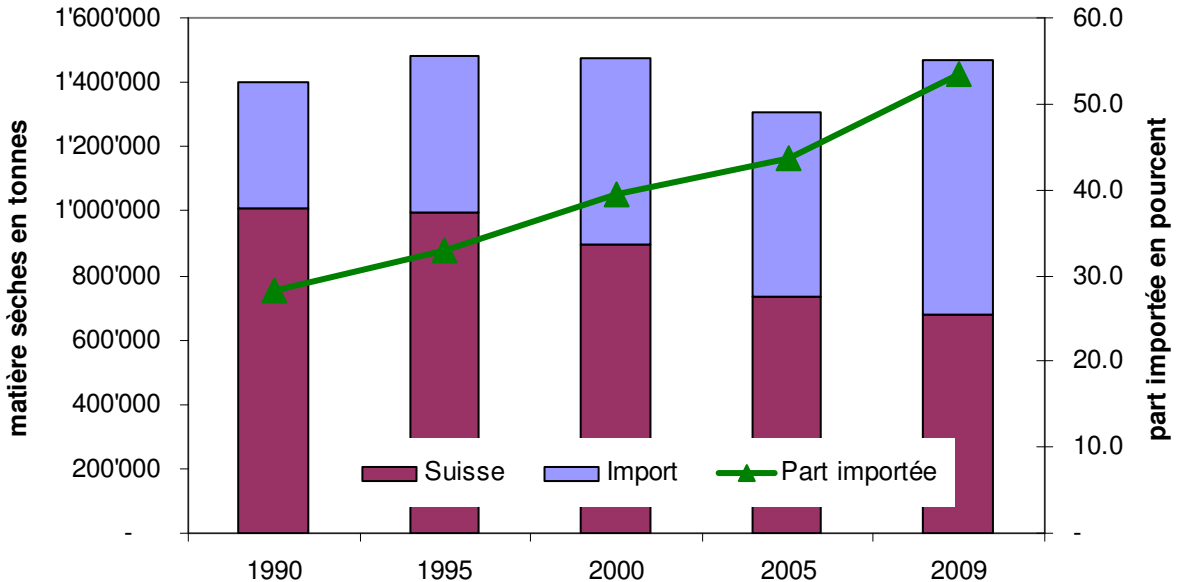
Environ 90 % du fourrage proviennent de Suisse. Tous aliments fourragers confondus, le taux d'autosuffisance se révèle plutôt élevé. Sur la totalité des aliments pour animaux utilisés, seuls 11 % sont importés. Ce pourcentage comprend aussi les sous-produits provenant de matières premières alimentaires étrangères transformées en Suisse.

Figure 3 : Évolution des aliments fourragers utilisés en Suisse depuis 1990 [Source : USP]



Dans l'ensemble, le pourcentage produit dans le pays par rapport au volume total des aliments fourragers utilisés a tendance à diminuer légèrement. Cela est dû au recul de la production indigène d'aliments concentrés. La Figure 4 montre cette évolution de la production indigène et des importations d'aliments concentrés depuis 1990.

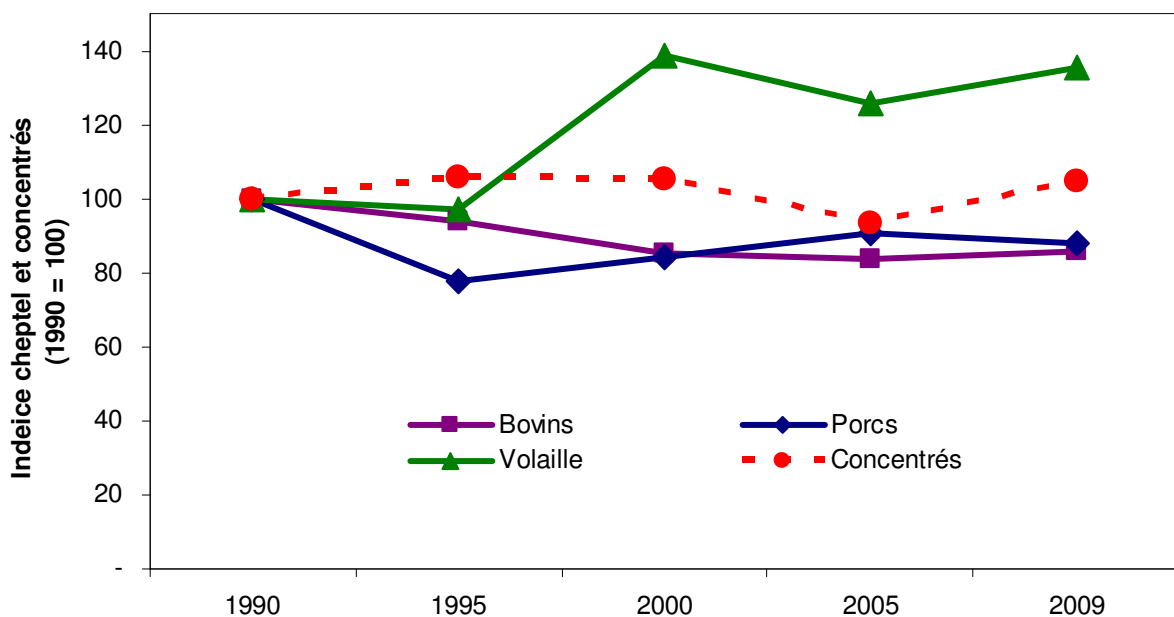
Figure 4 : Évolution des quantités d'aliments concentrés du pays et importées [Source : USP]



La production indigène d'aliments concentrés a fortement diminué depuis 1990. Cette baisse a été compensée par une forte hausse des importations, qui ont presque doublé en l'espace de 20 ans. Les importations sont passées de 28 % à plus de 50 %, soit une hausse notable.

La figure suivante montre l'évolution au cours des dernières années des effectifs d'animaux et des quantités d'aliments concentrés utilisées. L'évolution est représentée sous forme d'indice, la valeur de départ en 1990 étant de 100.

Figure 5 : Évolution du cheptel et des aliments concentrés utilisés (indice 1990 = 100) [Source : USP]

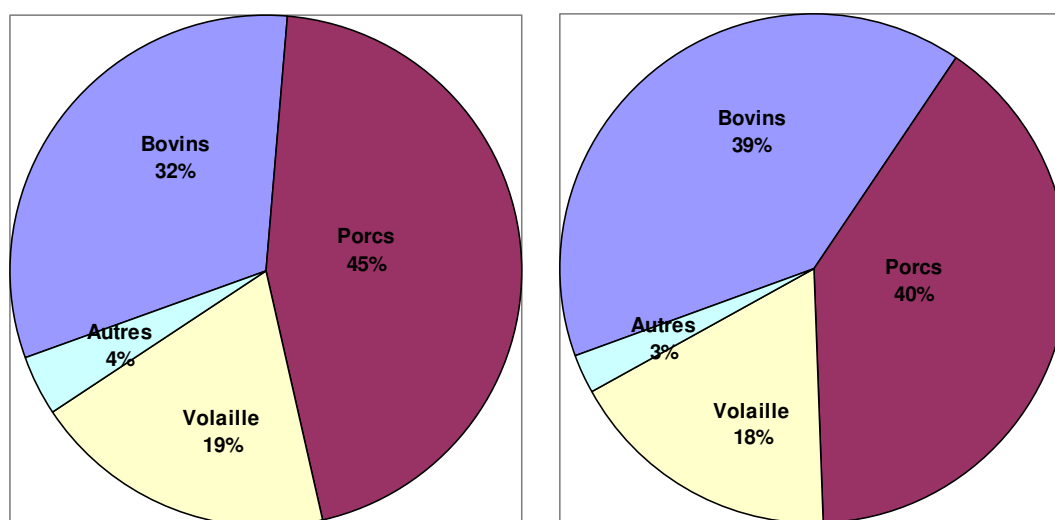


Le graphique montre clairement que les courbes des effectifs d'animaux et de l'utilisation des concentrés se suivent. Pour certaines catégories d'animaux, p. ex. le bétail laitier, l'affouragement moyen d'aliments concentrés par animal a augmenté. La consommation d'aliments concentrés par

vache laitière est estimée en Suisse à 640 - 710¹ kg par an. Dans les pays de l'UE, elle se situe entre 2000 et 2500 kg par vache et par an. Dans l'ensemble, les effectifs d'animaux et l'affouragement total en aliments concentrés évoluent de façon très semblable.

La Figure 6 montre les catégories d'animaux affourragés en aliments concentrés. On distingue à cet égard les supports énergétiques des aliments protéiques. Les pourcentages affichés sont des estimations.

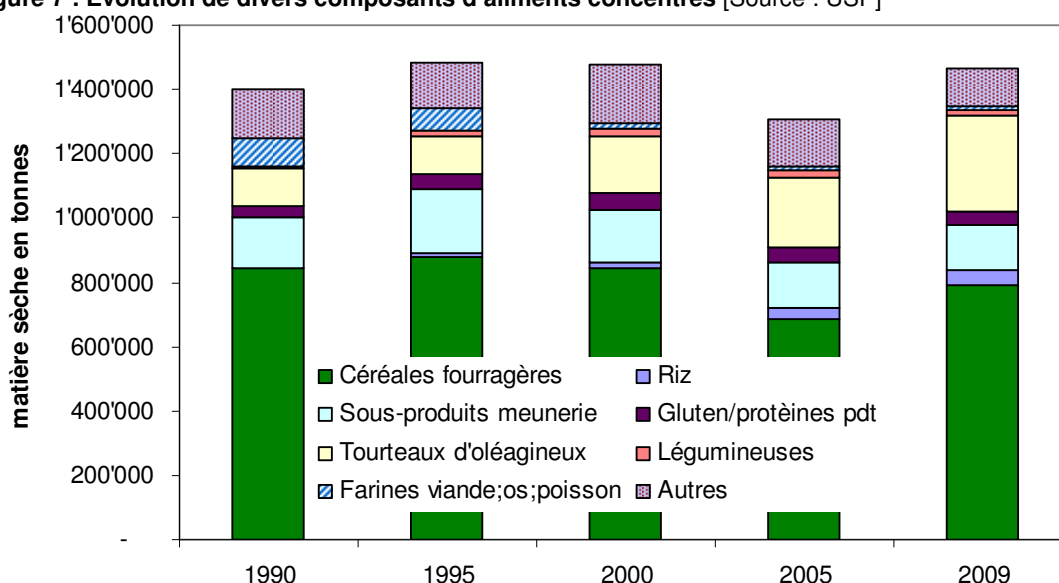
Figure 6 : Utilisation de supports énergétiques (gauche) et d'aliments protéiques (droite) par catégorie d'animaux [Source : USP]



32 % des supports énergétiques sont utilisés pour nourrir les bovins, 45 % les porcs et 19 % les volailles. 40 % environ des aliments protéiques sont utilisés dans la production bovine ou porcine. Il est à noter à cet égard qu'en matière de produits issus de l'élevage bovin (viande, lait) et de porcs, la Suisse affiche un pourcentage très élevé d'autosuffisance. Cela signifie qu'elle produit des quantités relativement importantes et que, par conséquent, les besoins en aliments fourragers sont élevés. Pour la viande de volaille, la production indigène est seulement de 50 % environ.

Le graphique suivant donne une vue d'ensemble de l'évolution quantitative de divers composants fourragers.

Figure 7 : Évolution de divers composants d'aliments concentrés [Source : USP]

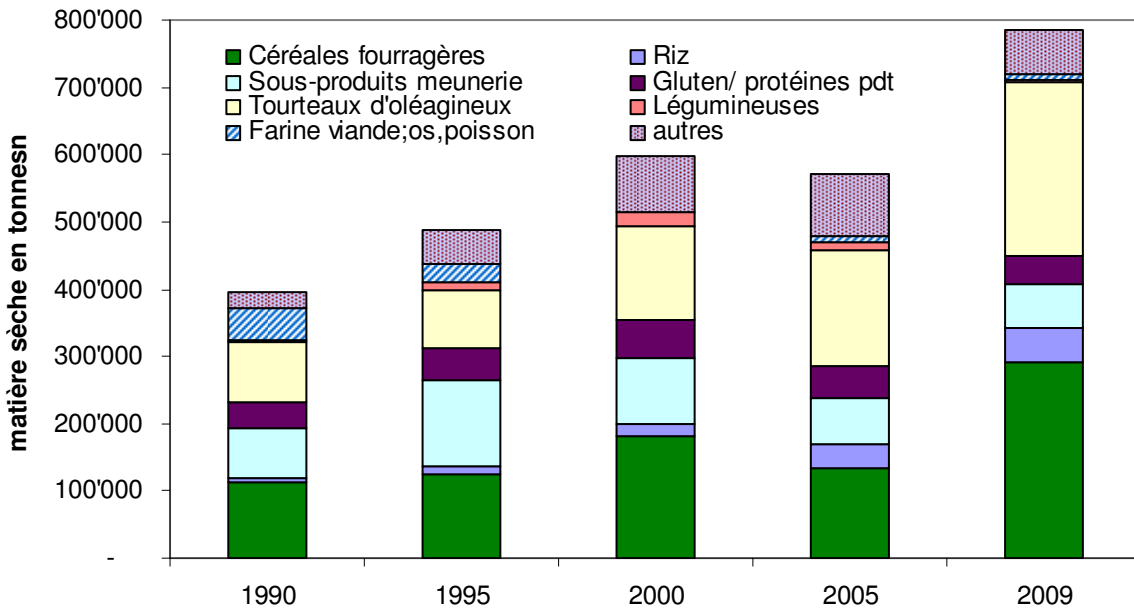


¹ Source : Cheptel laitier 590 000 [source BDTA]; utilisation aliments concentrés vaches laitières : 380 000 t – 420 000 t [source VSF], calcul aliments concentrés consommés par vache laitière : 640 – 710 kg.

Au cours des 20 dernières années, on a pu noter une diminution des supports énergétiques et une augmentation des supports protéiques. L'utilisation de tourteaux d'oléagineux de pression ou d'extraction (soja p. ex.) a notamment augmenté. Les farines de viande et d'os sont en net recul. Depuis 2000, les farines de poisson ne sont plus utilisées qu'en toute petite quantité.

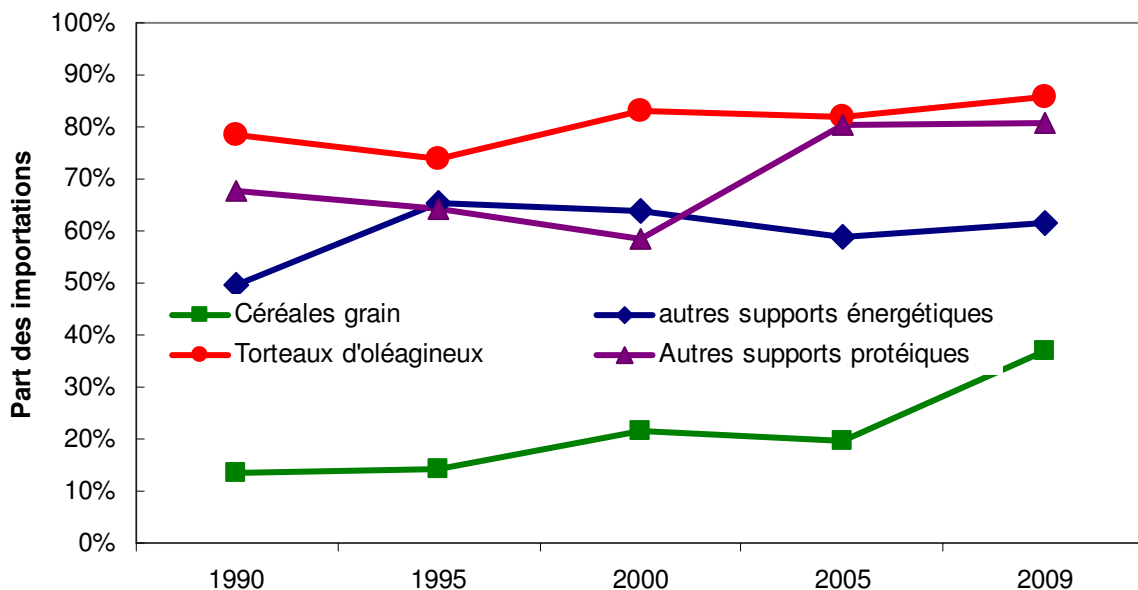
Le graphique suivant montre l'évolution des importations de différents composants d'aliments concentrés.

Figure 8 : Évolution des importations de divers composants d'aliments concentrés [Source : USP]



L'augmentation des importations concerne principalement les tourteaux d'oléagineux de pression et d'extraction. Il faut constater d'une manière générale que la Suisse et l'Europe accusent des lacunes en ce qui concerne la culture de protéagineux fourragers. Au cours des dernières années, les importations de céréales fourragères ont également augmenté. La Figure 9 montre les pourcentages des divers composants importés.

Figure 9 : Évolution des pourcentages des divers composants d'aliments concentrés importés [Source : USP]

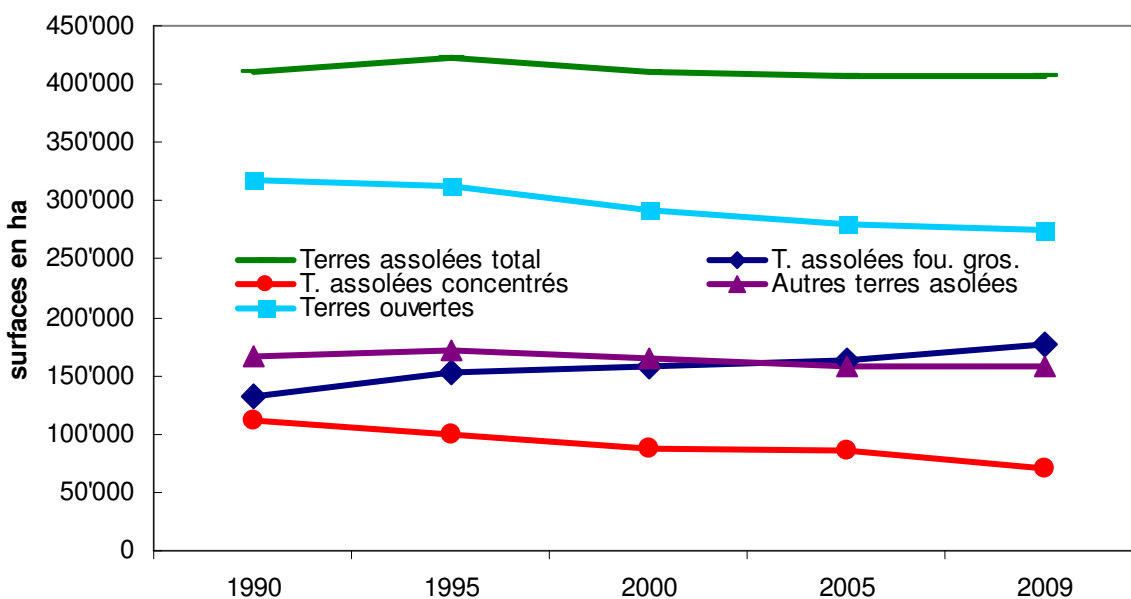


La part des importations est généralement très élevée pour les supports protéiques. Elle se monte au total à environ 85 %. Ce pourcentage a augmenté de quelque 10 % au cours des 20 dernières années. En ce qui concerne les supports énergétiques, le pourcentage importé est nettement inférieur, mais en hausse.

2.3. Évolution des surfaces cultivées

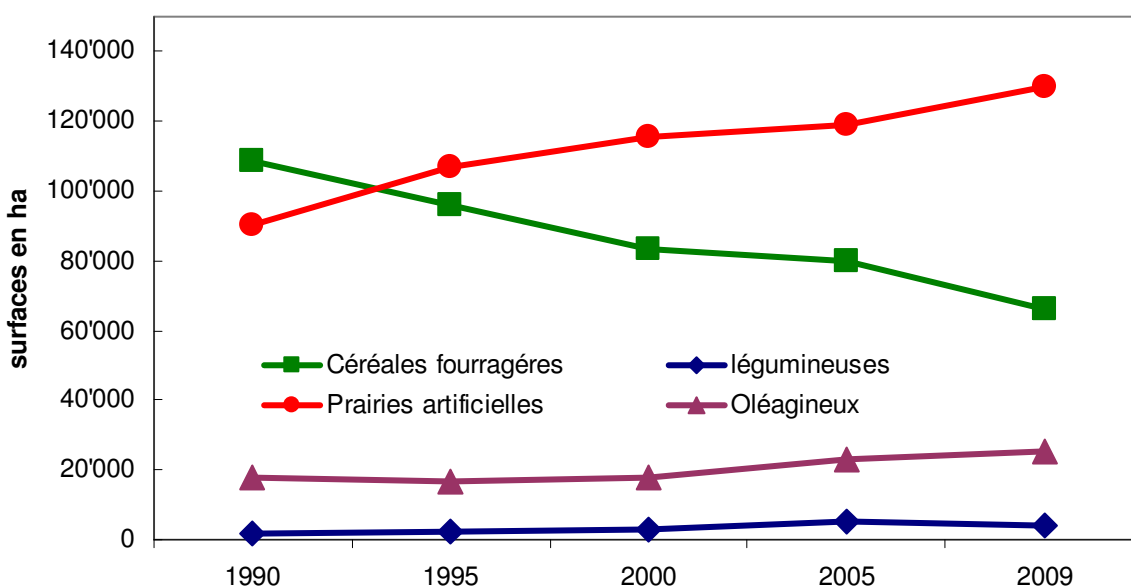
Le recul de la production indigène d'aliments concentrés évoqué ci-dessus se remarque naturellement aussi à l'évolution des surfaces. D'une manière générale, les surfaces assolées ont déjà tendance à régresser, mais le problème principal est que les terres ouvertes diminuent fortement.

Figure 10 : Évolution des surfaces cultivées [Source : USP]



La Figure 11 met en évidence le changement majeur intervenu, à savoir que les terres assolées régressent de plus en plus au bénéfice des prairies artificielles. La surface des prairies artificielles a augmenté de 40 000 ha, soit de plus de 40 %, tandis que celle des céréales fourragères a baissé dans les mêmes proportions.

Figure 11 : Évolution des surfaces cultivées [Source : USP]



Les surfaces cultivées consacrées aux légumineuses et oléagineux ont, il est vrai, légèrement augmenté au cours des 20 dernières années, mais elles restent dans l'ensemble à un bas niveau.

2.4. Évolution des principaux facteurs

Les paragraphes suivants sont consacrés à l'examen des divers facteurs influant sur l'approvisionnement du pays en aliments concentrés et à la base des évolutions (graphiques) survenues au cours des années passées.

2.4.1. Réforme de la politique agricole

Avec le lancement des réformes de l'agriculture, au début des années 1990, la politique des prix et celle des revenus ont été découplées. Il en est résulté une baisse notable du prix des céréales fourragères. Alors que le prix affichait encore à 68 fr./100 kg en 1990, il n'était plus que de tout juste 35 fr./100 kg en 2009. De ce fait, la culture des céréales fourragères a largement perdu de son attrait économique, qui est déjà faible comparé à celui d'autres cultures. Il existe un autre problème qui se situe au niveau de la gestion du système de prix seuils pour les céréales fourragères². Suite à cela, la surface des cultures de céréales fourragères a fortement régressé. Depuis 1990, elle a reculé de plus de 40 000 ha, soit 40 % environ. Les plus touchées ont été les surfaces d'orge et d'avoine. Du fait de la diminution des surfaces, la production indigène de céréales fourragères a chuté de près de 250 000 t au cours des 20 dernières années.

Il faut en outre noter que l'orientation de la politique a fait que les rendements à l'hectare des céréales fourragères ont à peine progressé. La sélection a certes fait des progrès, mais ils ont été contrebalancés par les incitations à la production extensive. Selon les études, la différence de rendement entre la production classique et la production extensive est estimée entre 13 % et 23 %. Les essais effectués indiquent des différences plus basses.

Les paiements directs ont créé une incitation favorable aux surfaces herbagères. En établissant un lien indirect entre les paiements directs généraux liés aux animaux (contributions UGBFG assorties d'un plafond) et les herbages, on a créé une incitation à la création de prairies artificielles. Les surfaces affectées aux prairies artificielles ont donc fortement augmenté au détriment des surfaces affectées à la culture de céréales fourragères. Malgré l'accroissement des surfaces de prairies artificielles, la production totale de fourrage grossier a tendance à régresser. Cela démontre que la réforme agricole a conduit à une extensification des herbages exploités de manière intensive et moyennement intensive.

2.4.2. Interdiction des aliments à base de farine animale

Suite à la crise de la vache folle (ESB), l'affouragement des ruminants avec des farines animales a été interdit en 1990. Petit à petit, les restrictions ont été renforcées jusqu'à l'interdiction totale des farines animales en 2001 pour tous les animaux de rente. Aujourd'hui, ces produits sont essentiellement utilisés pour la production d'énergie.

Avant la crise de l'ESB, entre 45 000 et 50 000 t de farines animales indigènes étaient distribuées pour nourrir les animaux. La même quantité était importée. Suite à cette interdiction, il a fallu remplacer ces quantités d'aliments fourragers d'origine animale par des aliments concentrés d'origine végétale. Pour remplacer les protéines et l'énergie contenues dans les farines, il est nécessaire d'augmenter les surfaces cultivables de 25 000 à 30 000 ha.

² Le prélèvement douanier est toujours fixé dans les mois qui précèdent la récolte de manière à ce que le prix-seuil ne soit pas atteint. Cela incite les importateurs à importer de gros volumes avant la récolte en Suisse, d'où une répercussion négative sur les prix intérieurs et l'envie de produire.

2.4.3. Interdiction de nourrir les animaux avec des déchets de cuisine

Depuis le 1^{er} juillet 2011, il est interdit de nourrir les animaux avec des déchets de cuisine en Suisse également. Dans l'UE, cette interdiction est en vigueur depuis 2002 et 2006 en raison des risques d'épizootie. Une des conséquences de l'accord vétérinaire avec l'UE est que la Suisse doit interdire elle aussi l'affouragement des animaux avec des déchets de cuisine. Elle avait pu négocier avec l'UE une période transitoire jusqu'en 2011. C'est la raison pour laquelle les effets de cette interdiction ne figurent pas encore sur les graphiques des paragraphes précédents.

Il est difficile d'évaluer les effets de cette interdiction sur l'approvisionnement en aliments fourragers. Selon certaines estimations, ce serait quelque 170 000 t de déchets de cuisine dont seraient privés les animaux de rente chaque année. Cette quantité manquante doit donc être compensée par des aliments concentrés. Pour remplacer les protéines et l'énergie contenues dans ces 170 000 t de déchets, il faut entre 35 000 et 40 000 t d'aliments concentrés, dont 7000 à 8000 t d'aliments protéiques. Cela correspond à une surface cultivée théorique de 15 000 à 20 000 ha.

2.4.4. Génétique

En 2005, le peuple suisse a voté un moratoire sur le génie génétique. Il est donc interdit de cultiver et de mettre en circulation à des fins agricoles toute plante, partie de plante et semence génétiquement modifiées. Ce moratoire voté à l'origine pour une durée de 5 ans a été prorogé par le Parlement jusqu'à la fin 2013. De plus, les acteurs de la branche se sont entendus pour ne pas utiliser en Suisse d'aliments fourragers génétiquement modifiés. Jusqu'à présent, cette décision de renoncer aux OGM n'a pas eu d'effets sur l'approvisionnement de l'agriculture suisse en aliments fourragers.

Si la culture d'OGM était autorisée en Suisse, cela n'augmenterait pas pour autant l'approvisionnement en aliments fourragers indigènes. Jusqu'à présent, l'approvisionnement en aliments fourragers exempts d'OGM est assuré, malgré le niveau de prix plus élevé des aliments protéiques sans OGM.

2.4.5. Recherche et sélection

Au cours des dernières années, la recherche en Suisse a fait de nouveaux progrès en matière d'amélioration des plantes. Dans le domaine des céréales fourragères, on dispose de variétés adaptées de grande qualité et le potentiel génétique est en tout cas présent. La recherche est surtout axée sur la culture de céréales panifiables. En matière de céréales fourragères, la sélection est limitée au triticale. La recherche et la sélection en matière de protéagineux reste quant à elle à un niveau modeste. Cela est aussi à mettre en rapport avec le manque d'attrait économique de ces cultures, qui est une conséquence de la politique agricole suivie.

En ce qui concerne le soja, ACW a mis au point des variétés résistantes au froid, cultivées aussi en France avec succès. Les conditions permettant la culture de soja en Suisse à des altitudes inférieures à 600 mètres seraient ainsi remplies.

Recherche et sélection ont ainsi contribué à assurer un approvisionnement en aliments fourragers indigènes. Cependant, leurs activités n'ont pas dépassé un niveau modeste dans le passé et il aurait été bon de faire des efforts supplémentaires.

2.4.6. Bioénergie / matières premières renouvelables

On observe depuis quelques années que des surfaces agricoles adaptées à la production de denrées alimentaires et d'aliments fourragers sont utilisées de plus en plus pour la production de biomasse dans le but de produire de la bioénergie ou des matières premières renouvelables. En Suisse, ce phénomène est très limité. Le bioéthanol vendu en Suisse provient de l'étranger. Quant au biodiesel, il n'est produit qu'en très petite quantité dans des installations pilotes et de démonstration. Les installations de biogaz sont essentiellement alimentées en biomasse provenant de déchets. En Suisse, la culture de matières premières renouvelables ne joue qu'un rôle mineur.

Seuls 1500 ha sont plantés à cet effet, surtout en colza. Les sous-produits (tourteaux de colza) sont ajoutés également aux aliments pour animaux de rente.

Jusqu'ici, les développements en matière de bioénergie et de matières renouvelables n'ont eu que peu d'effets en Suisse sur la disponibilité d'aliments fourragers indigènes.

2.4.7. Aménagement du territoire & évolutions démographique et économique

La croissance démographique et économique fait pression sur l'utilisation des surfaces à des fins agricoles. Le manque de protection des terres agricoles et l'application parfois timorée de la législation sur l'aménagement du territoire ont renforcé cet effet. De ce fait, en Suisse, les surfaces disponibles pour l'agriculture se réduisent comme peau de chagrin. C'est ainsi que, selon la statistique de la superficie, la surface agricole a régressé entre 1979/1985 et 1992/1997 d'environ 50 000 ha, soit de 3,1 %. Pendant cette même période, les surfaces cultivables ont diminué de 2,1 %, soit d'env. 10 000 ha. Les résultats partiels de la statistique de la superficie 2004/2009 montrent que cette tendance s'est poursuivie dans des proportions comparables. Presque toute la superficie perdue a été utilisée pour la construction d'habitations et d'infrastructures, une partie ayant été imperméabilisée et donc perdue définitivement ou pour très longtemps pour l'agriculture.

2.5. Résumé

Globalement on peut dire que l'approvisionnement en aliments fourragers d'origine indigène est bon. Presque 90 % des aliments fourragers destinés aux animaux de rente proviennent de Suisse. À noter que dans les années 1970, les importations d'aliments fourragers dépassaient celles d'aujourd'hui. Dans les années 1980, elles étaient en net recul en raison de la politique d'encouragement des cultures de céréales en Suisse.

Depuis 1990, les importations d'aliments fourragers sont reparties à la hausse. Cette augmentation n'est pas due à une augmentation de la consommation d'aliments fourragers. La quantité totale d'aliments fourragers utilisée et les pourcentages d'aliments concentrés et de fourrages grossiers sont restés assez stables ces dernières années, évoluant en phase avec les variations des effectifs d'animaux. La hausse des importations est due en fait au recul de la production de céréales fourragères et de plantes protéiques indigènes.

Le recul de la production d'aliments concentrés indigènes est dû principalement aux trois facteurs suivants :

- Les incitations à l'extensification de la nouvelle politique agricole depuis le début des années 1990 ont entraîné une forte réduction de la production de céréales fourragères. Les surfaces affectées aux prairies artificielles se sont nettement agrandies aux dépens des surfaces de céréales fourragères. Celles-ci ont diminué en tout de 40 000 ha environ. Malgré le fort accroissement des surfaces de prairies artificielles, les quantités de fourrage grossier ont légèrement diminué.
- L'interdiction des farines animales comme fourrage, suite à la crise de l'ESB, a fait disparaître d'autres précieux aliments concentrés indigènes. L'interdiction d'utiliser des restes de cuisine pour nourrir les animaux, entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2011, a eu le même effet que la précédente. Toutes deux ont abouti ou aboutissent à une perte d'aliments concentrés qui équivaut à une surface de terres cultivables de 40 000 à 50 000 ha.
- Au cours des dernières années, des surfaces agricoles utiles ont été perdues au profit des zones d'habitat et des zones commerciales et industrielles. Souvent, de très bonnes terres cultivables ont ainsi disparu. Les surfaces potentiellement disponibles pour la production d'aliments concentrés ont ainsi régressé.

Les principaux facteurs exposés ci-dessus sont cause du fort recul de la production indigène d'aliments concentrés au cours des années passées. Pour compenser cette situation, il faut donc importer des aliments concentrés en grande quantité. Le manque d'aliments concentrés indigènes et la hausse des importations sont devenus en Suisse un problème, en production biologique également.

Par contre, le moratoire adopté en Suisse sur le génie génétique et l'augmentation de la production de matières renouvelables et de la bioénergie au niveau international n'ont pas d'influence négative sur l'approvisionnement en composants d'aliments concentrés indigènes.

3. Objectif : Approvisionnement en aliments fourragers

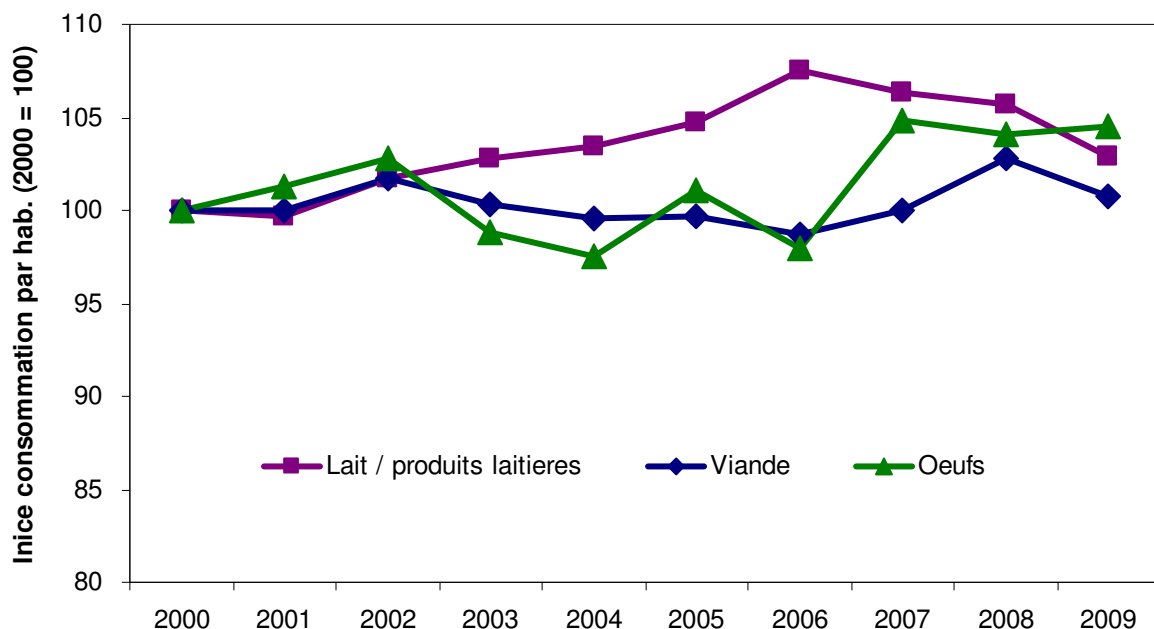
L'objectif est de renforcer de nouveau l'approvisionnement en aliments fourragers indigènes. Au paragraphe 3.2 est défini un objectif de production à l'horizon 2020. Auparavant, quelques réflexions sur l'évolution de la production animale sont exposées au paragraphe 3.1 en guise d'introduction.

3.1. Consommation et production d'aliments d'origine animale

Pour fixer un objectif de production d'aliments fourragers, il est très important de connaître l'évolution de la consommation et de la production de denrées alimentaires d'origine animale en Suisse.

La consommation de lait, de viande et d'œufs a augmenté au cours des 10 dernières années, mais elle varie d'une année sur l'autre. On constate cependant une tendance légèrement positive. Le graphique ci-dessous montre l'évolution de la consommation par habitant au cours des années passées. En 2009 en Suisse, la consommation par habitant de viande, d'œufs et de lait et produits laitiers a été respectivement de 100,8 kg, 10,8 kg et 138,3 kg. La consommation de viande par habitant en Suisse est relativement basse en comparaison des pays étrangers. Dans des pays comme la France, les USA ou l'Espagne elle dépasse les 100 kg par habitant et par an. En Allemagne et en Autriche, elle est également nettement plus élevée qu'en Suisse.

Figure 12 : Évolution de la consommation par habitant de produits d'origine animale (indice 2000 = 100) [Source : USP]



Il est difficile d'évaluer l'évolution future de la demande, car elle dépend de plusieurs facteurs. D'un côté, on peut s'attendre à une tendance à la hausse de la consommation de viande en Suisse en raison de l'ouverture des marchés prônée par le gouvernement, parce que cela fera baisser les prix et que la viande est un produit soumis à l'élasticité-prix de la demande. D'un autre côté, les modes de consommation peuvent changer. Pour la consommation, l'évolution démographique est également importante. L'Office fédéral de la statistique pronostique que la population en Suisse

passera d'un chiffre moyen de 7,8 millions en 2010 à 8,4 millions en 2020³. Dans ce scénario, la population augmentera par conséquent d'env. 7 % dans ce laps de temps.

Compte tenu des facteurs déterminants pour la consommation, on peut tirer les conclusions suivantes. Même si, en Suisse, la consommation par habitant de produits d'origine animale devait stagner, voire régresser en raison d'un changement du modèle de consommation au cours des prochaines années, la demande ne faiblirait pas pour autant du fait de l'augmentation démographique. Sur la base de cette réflexion, on peut émettre l'hypothèse d'un maintien de la production animale au niveau⁴ actuel.

Vu la stabilité de la demande, une diminution de la production animale indigène entraînerait une augmentation des importations de denrées alimentaires. Or ces importations poseraient problème, attendu que bon nombre de produits d'origine animale importés ne satisferaient pas aux standards suisses en matière d'écologie et de protection des animaux. De plus, une augmentation des importations de produits d'origine animale ne ferait que déplacer à l'étranger le problème de l'approvisionnement en aliments fourragers.

Il ne faut pas non plus perdre de vue l'évolution du contexte international. Selon des études⁵ de la FAO, la demande mondiale de produits alimentaires en général et celle de produits d'origine animale en particulier ira en augmentant dans les prochaines années. La principale raison en est la croissance démographique mondiale et l'augmentation de la consommation de produits d'origine animale dans les pays en développement, augmentation liée au développement économique. Par ailleurs, l'utilisation de produits végétaux pour la production de bioénergie revêt déjà maintenant une grande importance. Compte tenu du renchérissement attendu des énergies fossiles, la demande de produits végétaux destinés à la production énergétique va continuer à progresser. Dans l'ensemble on peut s'attendre à ce que la demande de produits animaux et végétaux aille en augmentant au niveau mondial.

Il est donc indiqué de conserver une production suisse. Sur la base de ces réflexions, on peut émettre l'hypothèse d'un maintien en Suisse de la production animale et de l'utilisation d'aliments concentrés au niveau actuel⁶. L'idée qu'il faille donner en permanence des aliments concentrés repose sur le fait qu'il est très difficile de remplacer la part de concentrés dans les aliments pour animaux en particulier dans la production de volailles, d'œufs et de porcs.

3.2. Objectif de production céréales et protéines fourragères en Suisse

En ce qui concerne les besoins, on a supposé au paragraphe 3.1 que, dans les années à venir, les besoins en aliments concentrés resteraient au niveau actuel.

Le tableau ci-après expose la situation actuelle, la production visée à l'horizon 2020 ainsi que le supplément de surfaces nécessaires à une augmentation de la production. Il montre en plus le taux d'autosuffisance en aliments fourragers.

Les objectifs de production figurant dans le tableau prévoient une extension de 32 000 ha des surfaces consacrées aux céréales fourragères. La production de céréales fourragères doit revenir au niveau de celle du début des réformes agricoles. La quantité de céréales panifiables déclassées en céréales fourragères pour cause de qualité insuffisante sera ramenée à env. 7000 ha. En pratique, cette baisse a déjà été réalisée. La surface totale cultivée en céréales fourragères atteint ainsi

³ Source: OFS, Neuchâtel, 2010, scénarios de l'évolution de la population suisse 2010-2060

⁴ Actuellement la production de lait et de viande de porc est tendanciellement trop élevée du point de vue du marché. On peut s'attendre à ce qu'elle s'ajuste aux possibilités d'absorption du marché et subisse une baisse d'un pourcentage à un chiffre. Les ajustements évolueront dans une plage de fluctuation des effectifs d'animaux déjà observée au cours des années passées et ne jouent donc aucun rôle dans l'évaluation de l'approvisionnement en aliments fourragers.

⁵ P. ex. FAO, Rome, 2006, Agriculture mondiale: horizon 2030/2050

⁶ L'évolution de la consommation d'aliments concentrés dans un scénario d'ouverture du marché ne sera pas examinée ici en détail. En cas d'ouverture du marché, on peut estimer que l'on utilisera plus d'aliments concentrés dans les rations de fourrage par ce qu'ils sont meilleur marché. D'un autre côté, en cas d'ouverture du marché, les effectifs d'animaux devraient plutôt régresser.

25 000 ha environ. On vise par ailleurs une extension des surfaces plantées en légumineuses, colza et tournesol de l'ordre de 15 000 ha. Cela a un effet positif sur l'autosuffisance en aliments fourragers. Il est également envisagé de pouvoir affourager le bétail en farines de viande et d'os. Les quantités indiquées le sont dans l'hypothèse d'une autorisation d'affouragement en farines de volaille et de porc respectant « l'interdiction du cannibalisme ».

Tableau 1 : situation et objectif d'approvisionnement en aliments concentrés (en tonnes de matière fraîche)

	Situation actuelle ¹					Objectif 2020			
	Surface Suisse [ha]	Quantité Suisse [tonnes]	Importations [tonnes]	Total [tonnes]	Autosuffisance	Quantité Suisse [tonnes]	Autosuffisance	Surface nécessaire [ha]	Surface suppl. [ha]
Céréales fourragères	62'000	440'000	285'000	725'000		725'000		105'000	32'000
Blé fourrager	11'000	80'000		80'000					
Céréales pan. déclassées. ²	11'000	65'000		65'000		25'000		4'000	-7'000
Total céréales fourragères	84'000	585'000	285'000	870'000	67 %	750'000	86 %	109'000	25'000
Légumineuses ³	5'000	17'000	8'000	25'000		25'000		7'000	2'000
Soja	1'000	3'000	3'000	6'000		6'000		2'000	1'000
Autres protéagineux	23'000	55'000 ⁴	395'000 ⁵	450'000		80'000		35'000	12'000
Farines de viande/d'os						20'000			
Total protéines	29'000	75'000	406'000	480'000	16 %	131'000	27 %	44'000	15'000
Total	113'000	660'000	691'000	1'351'000	49 %	881'000	65 %	153'000	40'000

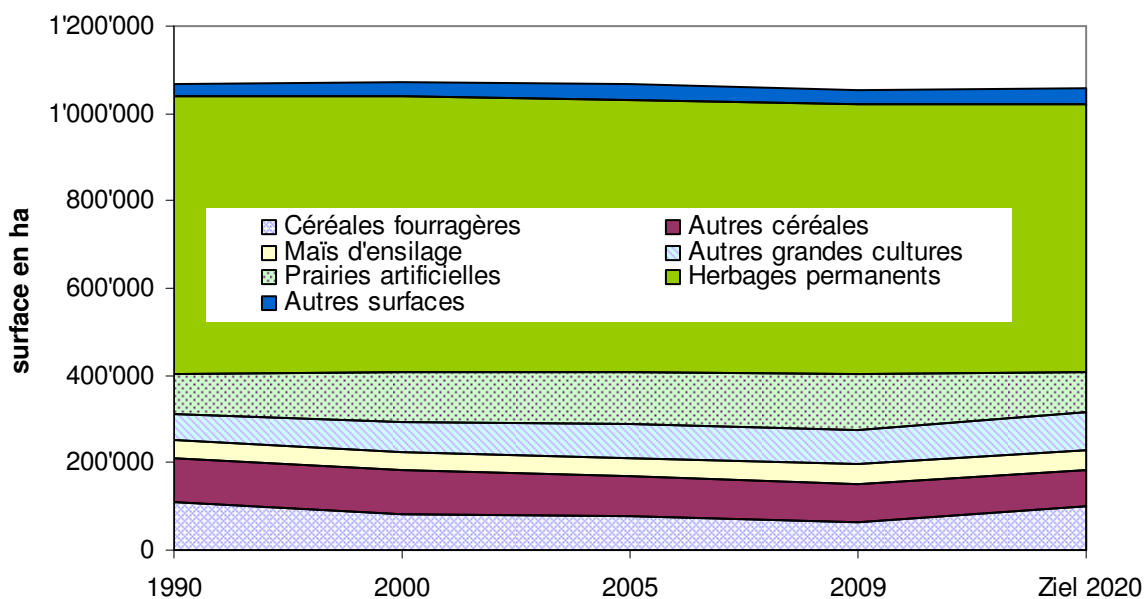
¹ Chiffres arrondis 07 / 09; ² céréales panifiables impropres à la mouture; ³ surtout pois protéagineux; ⁴ surtout tourteaux de colza et de tournesol; ⁵ surtout tourteaux de soja, de colza, drêches de distillerie, gluten de maïs;

Ces objectifs quantitatifs permettraient d'augmenter le taux d'autosuffisance en aliments concentrés d'env. 15 % et de le faire passer à 65 % environ. Quant à celui des protéagineux fourragers, il reste bas. Compte tenu des nombreux facteurs à prendre en compte (pression constante sur les surfaces cultivables, utilisation des surfaces assolées pour la production de denrées alimentaires, etc.), il est peu réaliste d'envisager une extension des surfaces dédiées aux aliments concentrés. Il serait absolument irréaliste de vouloir produire la totalité des aliments concentrés à partir de composants indigènes, car cela signifierait qu'il faudrait planter quelque 280 000 ha en céréales et protéagineux fourragers. En d'autres termes, la presque totalité des terres ouvertes devrait être cultivée en composants pour aliments concentrés.

La figure suivante montre l'impact de l'extension des surfaces plantées en céréales et en protéagineux fourragers sur la surface agricole utile si l'objectif fixé était atteint.

Elle montre qu'il n'y aurait pas de gros changements dans l'ensemble. Les surfaces consacrées aux céréales fourragères et aux autres grandes cultures, dont font partie les protéagineux fourragers, augmenteraient au détriment des surfaces herbagères. Disons pour simplifier que les surfaces correspondant à l'objectif 2020 nous ramèneraient à la situation telle qu'elle était au début de la réforme agricole.

Figure 13 : Évolution des surfaces cultivées [Source : USP]



4. Mesures de renforcement de l'approvisionnement

Le présent chapitre traite des mesures visant à renforcer l'approvisionnement en aliments concentrés indigènes. L'une d'elles vise notamment à accroître le taux d'autosuffisance en aliments concentrés. Il comporte en outre une piste pour accroître la production et une autre pour limiter la consommation.

En ce qui concerne l'accroissement de la production, on s'efforcera d'atteindre les objectifs de production fixés au chapitre 3.

Quant à la consommation d'aliments concentrés, l'objectif est de la stabiliser au niveau actuel et de faire en sorte qu'il n'y ait pas d'augmentation de l'affouragement en aliments concentrés.

4.1. Mesures en vue d'une augmentation de l'offre

Les objectifs de production présentés au chapitre 3 nécessitent d'accroître la surface des terres cultivées pour la production d'aliments concentrés d'env. 40 000 ha. On peut aussi augmenter les quantités produites en augmentant les rendements à l'hectare.

Il faut viser une augmentation des rendements en céréales fourragères de 5 % par hectare. Sur la base de l'objectif de production formulé au chapitre 3, il serait ainsi possible d'économiser 5000 ha sur la surface calculée. L'augmentation de la surface cultivée pour la production d'aliments concentrés se monterait ainsi à 35 000 ha. La surface consacrée aux céréales fourragères et aux protéagineux fourragers doit donc être accrue d'environ 35 %. En somme, il faut accroître la surface des terres ouvertes de 12 % par rapport à la situation actuelle afin d'empêcher que l'extension des surfaces cultivées pour la production d'aliments concentrés ne se fasse aux dépens d'autres cultures.

Il est possible par ailleurs d'augmenter l'offre par une mobilisation des sources alternatives.

4.1.1. Politique agricole

Le gouvernement doit établir un cadre permettant une augmentation de la production de céréales et protéagineux fourragers. En ce qui concerne l'aménagement de la politique agricole, il convient de procéder aux corrections suivantes par le biais du système des paiements directs :

- La surface destinée à la culture de céréales et protéagineux fourragers doit être accrue, principalement aux dépens de la surface herbagère. Les paiements directs doivent être établis de manière à inciter les agriculteurs à étendre les surfaces dédiées à ces cultures. Cela signifie que ces cultures doivent être spécialement encouragées au moyen des paiements directs. Il faut veiller à cet égard à ce que l'accroissement des surfaces se fasse en premier lieu aux dépens des herbages, et non aux dépens des grandes cultures.
- La culture des céréales fourragères doit être à nouveau intensifiée. Il faut donc réduire les incitations à une production extensive des céréales fourragères. Aujourd'hui, 25 000 ha, soit plus de 40 % des céréales fourragères, sont cultivés sur un mode extensif. Il ne faudrait pas que cette surface augmente. Si l'on augmente les surfaces plantées en céréales fourragères, la part exploitée extensivement baissera.
- Pour que l'approvisionnement en fourrage grossier soit assuré malgré une régression de la surface herbagère, il est nécessaire d'augmenter les rendements des herbages. Le mieux pour y parvenir serait de réduire les mesures incitant à une exploitation extensive des herbages.
- Il faut que la tendance des incitations à étendre les surfaces de compensation écologiques sur terrains cultivables soit revue à la baisse. Ces surfaces de compensation sont une concurrence à l'utilisation des surfaces consacrées à la production d'aliments concentrés.
- La politique agricole doit définir un cadre garantissant l'exploitation des alpages et régions d'estivage de manière à ce que le fourrage provenant de ces zones soit utilisé. Si ces surfaces étaient exclues d'une utilisation agricole, il en résulterait une détérioration des approvisionnements en fourrage.
- Il n'est pas possible d'évaluer concrètement si et dans quelle mesure les programmes d'encouragement de la production de lait et de viande à base d'herbage au centre des discussions politiques influent sur l'approvisionnement de la Suisse en aliments fourragers parce que les chiffres clé des programmes ne sont pas définis. Si les contributions de ces programmes ont un lien direct ou indirect avec les herbages, on peut supposer qu'une exploitation extensive des herbages gagnera en attractivité et renforcera les problèmes d'approvisionnement en aliments fourragers.
- Pour que, de manière générale, une augmentation de la production indigène d'aliments concentrés soit possible, il faut que la surface agricole utile soit protégée. Cet objectif est à atteindre notamment par le biais de l'aménagement du territoire.

4.1.2. Mobilisation des sources alternatives

En plus de l'accroissement des surfaces de production de céréales et protéagineux fourragers, il faudra à l'avenir que les protéines de valeur existant chez nous puissent être réintroduites dans l'alimentation pour animaux de rente. Il s'agit en l'occurrence des éléments suivants :

- *Affouragement avec des farines de viande et d'os.* L'affouragement en protéines animales à base de volaille et de porc doit être à nouveau autorisé. La condition étant que ces protéines ne soient données qu'à l'autre genre animal (« séparation des espèces »). Il faut pour cela que les conditions suivantes soient réunies : flux de marchandises propres et tests rapides. La Suisse doit engager des discussions sérieuses sur ce sujet avec l'UE.
- *Affouragement avec des sous-produits de l'industrie agroalimentaire.* Il n'est pas réaliste de vouloir faire abroger l'interdiction du 1.7.2011 de nourrir les animaux avec des déchets de cuisine. Pour autant, il ne faudrait pas que d'autres restrictions viennent s'appliquer aux possibilités d'affouragement en sous-produits issus de l'économie agroalimentaire encore permises aujourd'hui (déchets de boulangerie).

Ces points ne sont pas seulement importants du point de vue de l'approvisionnement en aliments concentrés, mais aussi dans une optique de durabilité. À l'heure actuelle, il est insensé d'utiliser de précieuses protéines à des fins énergétiques.

4.1.3. Mesures des acteurs de la branche

Le gouvernement n'est pas le seul à être sollicité. Il est demandé aussi aux acteurs de la branche de faire un effort pour améliorer l'approvisionnement en aliments concentrés de production indigène. La branche doit informer activement les agriculteurs des conditions-cadres et des techniques de production en matière de culture de céréales et de protéagineux fourragers et les inciter à se lancer dans ces cultures.

4.1.4. Recherche & sélection

Il faut continuer à soutenir la recherche et la sélection en vue d'optimiser les variétés et d'améliorer la culture de céréales et de protéagineux fourragers. Dans un contexte de changement climatique modifiant les conditions de culture en Suisse, la sélection de variétés adaptées aux conditions locales revêt une importance extrême. La recherche et la sélection doivent porter de plus en plus sur la production de céréales fourragères (résistance aux maladies, prédisposition au flétrissement fusarien).

Elles doivent être aussi renforcées dans le domaine de la culture des fourrages grossiers. Il faut que les rendements et la valeur nutritive des fourrages grossiers augmentent dans les années à venir.

4.2. Mesures de réduction de la consommation

À côté des mesures exposées au paragraphe 4.1 visant à renforcer l'offre d'aliments concentrés, la réduction de la consommation peut également s'avérer être une option permettant d'accroître le taux d'autosuffisance. Diverses possibilités sont décrites aux paragraphes suivants.

4.2.1. Réduction du cheptel

Comme exposé au paragraphe 3.1, la réduction du cheptel ne saurait être une option, étant donné que la consommation de produits d'origine animale en Suisse se maintiendra très vraisemblablement au niveau actuel dans les années à venir. Une réduction du cheptel dans une hypothèse de consommation constante conduirait seulement à une délocalisation des enjeux vers l'étranger, ce qui serait une solution à très courte vue.

Ce qu'il faut, c'est parvenir à ce que la quantité totale d'aliments concentrés consommée par animal de rente en Suisse n'augmente pas. La consommation d'aliments concentrés doit être gelée au niveau actuel.

4.2.2. Encouragement des fourrages grossiers

Il faut également veiller à ce que la consommation d'aliments concentrés par tête de bétail bovin n'augmente pas. Le fourrage grossier doit rester la nourriture principale des bovins. Pour que la part de fourrage grossier puisse rester la même ou être accrue, il est nécessaire d'intensifier l'exploitation des herbages. Cela ne sera possible que si les mesures d'incitation à l'extensification prises par le gouvernement disparaissent.

4.2.3. Élevage

L'encouragement de l'élevage doit viser une amélioration de l'indice de consommation, et chez les bovins notamment à une meilleure assimilation du fourrage grossier.

4.2.4. Optimisation des rations de fourrage

Les rations d'aliments concentrés doivent être optimisées dans une optique d'efficacité alimentaire maximale et pour qu'elles contiennent une part de céréales fourragères la plus élevée possible. Il faut tenir compte à cet égard des restrictions découlant des exigences de qualité concernant les produits animaux (p. ex. qualité de la graisse chez les porcs).

4.2.5. Information des agriculteurs

Les éleveurs doivent être mieux informés sur l'affouragement en aliments concentrés. Il faut notamment sensibiliser les éleveurs de bovins à l'aspect économique en rapport avec la consommation d'aliments concentrés.

5. Mise en œuvre des mesures

La mise en œuvre des mesures présentées au chapitre 4 est à réaliser comme suit :

- Les conditions politiques visant à encourager la culture de céréales fourragères et de plantes protéagineuses doivent être établies dans le cadre de la phase de réforme en cours de la politique agricole 2014-2017. C'est l'USP qui assume la responsabilité du processus politique.
- Le renforcement de la protection de la surface agricole utile doit être un élément majeur de la révision de la législation sur l'aménagement du territoire. L'USP assume la coordination concernant le travail de sensibilisation nécessaire.
- Il faut travailler en parallèle avec l'UE à l'autorisation de l'affouragement du bétail avec des protéines de volaille et de porc, et ce, en étroite collaboration avec l'Office vétérinaire fédéral et d'autres milieux. Il importe surtout d'engager un dialogue étroit avec les consommateurs. L'USP va réactiver le groupe de travail ad hoc créé en 2008 pour traiter ce sujet.
- La mise en œuvre des mesures des acteurs de la branche visant à renforcer la production indigène d'aliments concentrés doit se faire en collaboration avec Swiss Granum, l'interprofession suisse des céréales, oléagineux et protéagineux. L'impulsion donnée au renforcement des activités de recherche et de sélection au sein de la filière des céréales fourragères et des protéagineux fourragers doit venir aussi de Swiss Granum.
- L'impulsion donnée au renforcement de la recherche et de la sélection au sein de la filière du fourrage grossier doit venir des organisations agricoles. D'une manière générale, les requêtes sont à introduire dans le programme de recherche de 2012-2013 ou au plus tard dans celui de 2014-2017 d'Agroscope et de l'Association pour le développement de la culture fourragère (ADCF). L'USP déposera la requête.
- Le travail de sensibilisation et d'information des agriculteurs en rapport avec les possibilités de culture de céréales et de protéagineux fourragers, l'augmentation des rendements herbagers, les possibilités de réduction des aliments concentrés et l'optimisation des rations de fourrage est du ressort des organisations agricoles.

6. Résumé et conclusions

Le recul de la production indigène de céréales et de protéagineux fourragers va devenir un problème de plus en plus sérieux pour les éleveurs suisses. D'un côté, on risque d'assister à une baisse de l'intérêt des consommateurs et de la société pour l'élevage suisse à mesure que les importations augmenteront, et de l'autre, la dépendance aux importations pose problème dans l'optique de la sécurité d'un approvisionnement qualitatif et quantitatif en aliments fourragers.

Il est clair que c'est principalement la politique agricole qui est cause de la diminution de la production suisse de céréales fourragères. L'augmentation des importations n'est pas due à une augmentation de la consommation d'aliments fourragers, mais à une baisse de la production suisse. Les mesures d'encouragement d'une production extensive ont entraîné une baisse de la production de céréales fourragères et par voie de conséquence une hausse des importations.

Étant donné que la consommation de denrées alimentaires d'origine animale a peu de chance de baisser en Suisse dans les années à venir, la production animale suisse doit se maintenir au niveau actuel. Le but est d'approvisionner la population en produits d'origine animale indigène, ces derniers répondant aux exigences des consommateurs d'un point de vue à la fois éthique et qualitatif, ainsi qu'aux impératifs de sécurité et de traçabilité. Pour que les animaux de rente puissent

continuer à recevoir une alimentation raisonnable, il faut augmenter la production suisse de composants d'aliments concentrés et de fourrage grossier.

Il est urgent d'agir pour renforcer la production suisse de céréales et de protéagineux fourragers. C'est un fait que la production ne pourra être accrue que s'il est possible d'augmenter à nouveau les rendements agricoles. Il faut d'abord que les surfaces consacrées aux céréales fourragères et aux protéagineux augmentent au détriment des surfaces herbagères. C'est pourquoi l'exploitation des herbages doit être intensifiée avec modération, afin que l'approvisionnement en fourrage grossier puisse être maintenu même si la superficie est réduite de 40 000 ha.

Il est clair que les mesures visant une intensification de l'agriculture en Suisse n'ont pas la part belle sur le plan politique. C'est précisément pour cette raison qu'il faut que les acteurs de la branche se montrent sérieusement disposés à prendre des mesures efficaces afin de renforcer l'approvisionnement du pays en aliments concentrés. Cet objectif d'amélioration de l'approvisionnement en aliments concentrés suisses ne pourra être atteint que si tous les acteurs apportent leur contribution.

La discussion engagée sur cette thématique montre bien que la production et l'importation d'aliments concentrés est un sujet très complexe qu'il existe de multiples conflits d'intérêts.